

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [valerie villeneuve](#)

<https://www.cadre21.org/membres/6ada2ecda61be2656fd32614>

Date d'obtention : 2022-03-25 19:26:15

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens qu'il est important d'ouvrir une trousse sextos aussitôt qu'une situation est ramenée avec des photos ou vidéos impliquant des jeunes. Je dois ramasser le cellulaire qui peut retenir les photos et vidéos. Je demande au jeune de le mettre dans un sac que j'ai dans la trousse sextos que je vais sceller. Je ne dois jamais chercher à visionner ces infos photos ou vidéos car je pourrais être accusé de pornographie juvénile. Je dois vérifier si il y a d'autres jeunes impliqués dans la situation et leur confisqué aussi en le mettant dans un sac scellé. Je rassure le jeune et je complète avec lui la grille d'évaluation de la situation, à tout moment si je m'aperçois que l'incident est de nature malveillante je dois avertir les policiers immédiatement. Quand je termine le questionnaire je communique aussi avec le policier du poste qui est en charge du mandat jeunesse et je lui donne l'information ainsi que les appareils saisis celui-ci évaluera aussi l'incident et pourra décider s'il n'est pas de nature malveillante pourra faire une rencontre de sensibilisation avec les jeunes concernés. Un signalement doit être aussi réalisé à la protection de la jeunesse.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation me permettra de faire une intervention beaucoup plus adéquate en ayant le même protocole à toute les fois. Elle me permet aussi d'agir rapidement, de ne rien oublier et de pouvoir ramasser l'information sans me compromettre car je ne dois en aucun cas vérifier l'appareil. Elle me permet aussi de vérifier si d'autres jeunes sont impliqués ce qui évite que l'information ne soit partagée à d'autres personnes. Donc en suivant la trousse lorsque que j'aurai rempli le formulaire et mis le cellulaire dans le sac à ma disposition dans la trousse. Je pourrai communiquer avec le policier et celui-ci pourra avoir une situation claire et bien conforme selon la méthode. Mon intervention se fera rassurante et adéquate envers les personnes impliquées. Je dois aussi dire qu'avec les bons outils mes prochaines interventions seront beaucoup plus adéquates et rassurantes pour le jeune.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Après avoir rassuré le jeune je dois particulièrement faire attention à la saisie de l'appareil immédiatement sans le toucher ni le regarder et le faire déposer dans le sac prévu, le jeune doit avoir confiance et être rassuré pour cette étape. Mais être aussi être attentive au propos du jeune et de lui poser les questions du formulaire, ce qui fait que l'on agit rapidement pour éviter que la situation se propage. Mais je considère que toutes les étapes sont importantes et doivent être faites toujours en voulant protéger le jeune.